

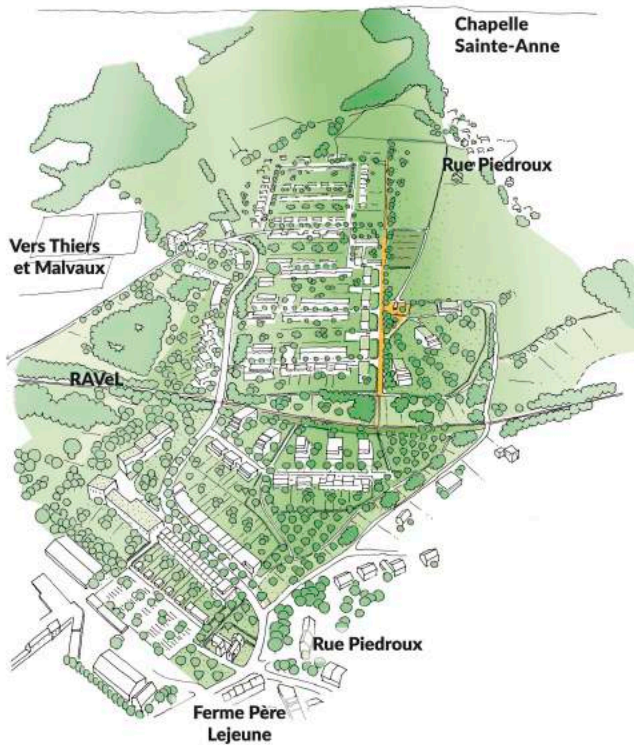
Communiqué de presse

Report du projet d'éco-quartier à Chênée

En regard des réactions que le projet dit des « Haïsses-Piedroux » (en référence au nom du terrain sur lequel il doit voir le jour) suscite actuellement, son promoteur a décidé de le suspendre. Dans un souci d'apaisement, cette suspension temporaire constitue une opportunité pour les sociétés Neufcour et Bouille, propriétaires des terrains et porteurs du projet d'éco-quartier, de renouer un dialogue apaisé avec les différentes parties prenantes autour des qualités du projet, fruit d'un processus participatif ayant impliqué les chênéens en 2014, et inscrire sa mise en œuvre dans un calendrier optimisé.

Le 29 mai 2017 a été lancée l'enquête publique concernant le projet d'éco-quartier à Chênée. Clôturée le 29 juin dernier, **cette enquête publique a fait l'objet d'une forte opposition** de la part de riverains, associations et politiques, raison pour laquelle les sociétés Neufcour et Bouille ont décidé de suspendre provisoirement le projet.

Néanmoins, le promoteur tient à rappeler **les nombreuses qualités de son projet**. Ce projet a, avant tout, été pensé pour répondre à une demande importante de logements à Liège. Situé en **zone constructible au Plan de secteur**, le site des Haïsses-Piedroux offre un magnifique espace, prêt à accueillir un projet de quartier proche du cœur de Liège. Actuellement utilisé en espace agricole (culture de maïs), **celui-ci n'est en réalité pas le « poumon-vert » de Chênée**, comme le soutiennent les opposants au projet, mais une zone d'agriculture traditionnelle.



A l'inverse, le nouveau projet immobilier doit permettre notamment la plantation de 450 arbres (dont 60 arbres fruitiers), et la préservation des arbres existants, tout en intégrant une dimension véritablement sociale : **parc public, maison de repos**, terrains de sport, ... **accessibles à tous**. Bref, un véritable quartier pensé pour la qualité de vie de tous les chênéens et de ses futurs habitants.

Contrairement aux idées reçues, le ruisseau dit du Ry Ponet ne sera, en outre, nullement affecté par ce projet : le ruisseau ne faisant que longer le projet.

Beaucoup de questions ont également été soulevées concernant l'impact sur la circulation à Chênée : or le promoteur s'était d'ores et déjà engagé à contribuer à l'amélioration de la circulation à Chênée, notamment avec l'aménagement d'un « **tourne-à-gauche** » au

niveau du quai Henri Borguet, soit bien au-delà du projet en tant que tel. Par ailleurs et pour rappel, **la traversée de Chênée sera réaménagée par la Région Wallonne** : ce sont 2.400.000€ qui seront investis à Chênée, selon le Plan Infrastructures 2016- 2019. De plus, le nouveau quartier a également été conçu pour pouvoir accueillir le passage de lignes de bus, et créer tout un nouveau réseau de cheminements doux, en complément au RAVeL déjà existant.

Enfin, le promoteur tient à rappeler que ce projet a fait l'objet d'un processus participatif, et qu'il a, dès ses origines, été à l'écoute des riverains. C'est le travail de ces divers acteurs qui a permis de penser le futur quartier en **cohérence avec les préoccupations actuelles des riverains** : urbanisation en harmonie avec le paysage (plus dense en bas, et plus aérée en haut), mobilité, espaces verts, liens avec le quartier actuel, ... **Dès sa conception, l'empreinte des chênéens a marqué le projet.**

Enfin, si un projet de Parc du Ry Ponet tel qu'actuellement promu par les opposants au projet peut paraître séduisant, le promoteur rappelle néanmoins **qu'une partie du territoire concerné est constitué de zones constructibles (plus précisément en zone d'habitat au plan de secteur) et appartient aux sociétés Neufcour et Bouille.**

C'est donc à regret, et en restant pleinement convaincus des points forts de l'éco-quartier que les sociétés Neufcour et Bouille décident de retirer temporairement leur projet, afin de lui permettre de recevoir à l'avenir, et dans un contexte apaisé, un meilleur accueil.